



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO PC-17-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO PC-17-01

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté le 20 janvier 2026 :

- Règlement numéro PC-17-04 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 19 février 2026, date du certificat de conformité de la MRC de Papineau.

Donné à Montebello ce 16^e jour de mars 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

Le 16 mars 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 mars 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mars 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier